Donald Coffin s'en prend au rapport de l'ex-policier Doyon

Par Camille LESSARD

Ayant finalement eu son tour comme témoin devant la Commission d'enquête Brossard, Donald Francis Coffin — le frère de Wilbert — n'y est pas allé avec des pincettes pour qualifier de "mensonge éclatant" (downright lie) un rapport de l'ex-sergent Henri Doyon de la Sûreté provinciale.

Selon ce rapport rédigé le 8 août 1963, Donald Coffin aurait dit à Doyon que son frère Wilbert buvait depuis six semaines quand le groupe de chasseurs Lindsey-Claar est arrivé en Gaspésie, au mois de juin de la même année.

Encore selon ce document, Donald aurait qualifié son frère de "very wild guy" quand il était sous l'effet de l'alcool et aurait dit qu'il pouvait faire n'importe quoi quand il était dans cet état. Le rapport ajoutait, citant toujours Donald Coffin, que Wilbert avait dû être surveillé par ses frères depuis son retour d'outre-mer — où il passa cinq ans au cours de la seconde guerre mondiale — parce qu'il lui arrivait de boire.

Le soudeur de 41 ans de York Center (Gaspésie) déclara n'avoir jamais dit de telles choses à Doyon, expliquant qu'il ne savait même pas la date de l'arrivée des Américains dans la péninsule gaspésienne.

Même si Me Jules Deschênes porta à son attention que les mots "a very wild guy" étaient écrits en anglais dans le rapport, Donald Coffin répéta que le paragraphe complet était un mensonge.

EXPÉDITION-MYSTERE

Comme on s'y attendait, il fut interrogé par Me Deschênes sur les circonstances qui ont entouré une expédition nocturne qu'il aurait effectuée près du camp de son frère Wilbert en compagnie de Me Raymond Maher et de Jean-Guy Hamel, le soir même de l'enquête du coroner sur la mort des trois chasseurs d'ours américains.

Le frère cadet de Wilbert a bel et bien confirmé que Me Maher et son homme engagé Jean-Guy Hamel lui avaient demandé, vers les dix heures du soir, le 27 août 1963, de les guider dans les bois de Gaspé, supposément pour aller y cueillir un colis à la grande Fourche, (Wooden Bottom Brook) près de la rivière Saint-Jean.

Il se rendit de bonne grâce à une telle demande, croyant, vu que Me Maher était l'avocat de la défense, que cela ne pouvait qu'être utile à son frère Wilbert.

Selon Donald Coffin, Me Maher et Hamel ne lui ont pas dit ce que contenait ce colis, ni avant, ni après l'expédition.

Ils quittèrent donc Gaspé dans une voiture conduite par Jean-Guy Hamel, évitèrent une barrière destinée à contrôler l'accès en forêt et s'arrêtèrent à environ 300 pieds du camp de Wilbert.

Rendus à cet endroit, Me Maher et Hamel se seraient absentés pendant quelque cinq ou dix minutes pour revenir porteurs d'un colis enroulé dans une cape imperméable de l'armée.

Donald serait demeuré dans l'automobile afin d'éviter d'être mêlé à cette question de meurtre, a-t-il expliqué dans sa déposition.

Il aida peut-être cependant à soulever la banquette arrière de la voiture, sous laquelle on disimula le colis mystérieux.

Quand Me Deschênes lui demanda s'il avait alors quelqu'idée de ce qu'il contenait, il répondit qu'il croyait qu'il s'agissait d'un fusil.

Témoignant il y a quelques semaines devant la Commission, les ex-policiers Lewis Synnett et Henri Doyon racontèrent que le matin du 28 août — donc, le lendemain — ils se rendirent, à la suite d'une information de Wilbert Coffin, près du camp de celui-ci pour y cueillir une carabine ayant appartenu à un certain Jack Eagle. Eagle avait prêté cette carabine à Wilbert Coffin au printemps de 1963, et Coffin, semble-t-il, voulait démontrer qu'elle n'avait pas servi à assassiner les chasseurs américains.

Quand Synnett et Doyon arrivèrent à l'endroit indiqué par Wilbert Coffin, la carabine était disparue; il n'y avait que l'empreinte de la crosse dans la terre humide ainsi que des traces de pneus et de pieds.

Jacques Hébert soutient dans "J'accuse les assassins de Coffin" que si la carabine avait été retrouvée, Wilbert Coffin aurait pu être innocenté, impliquant par là que l'avocat de la défense avait fait le jeu de la police en faisant disparaître une arme qui n'était pas celle du crime.

Donald Coffin a fait part à Hébert de l'incident au cours de l'été 1963, et prétendit, hier, lui avoir déclaré qu'il entretenait une certitude qu'il s'agissait bel et bien de la carabine de Jack Eagle qui se trouvait dans le colis que Me Maher et Hamel étaient allés cueillir, mais qu'il ne pourrait pas le jurer, puisqu'il ne l'avait pas vue personnellement.

Sa certitude viendrait de certains faits dont il a entendu parler depuis le procès de son frère.

Quant à Hébert, il écrit dans "J'accuse . . ." que Donald lui a affirmé devant témoins que le colis contenait bien la carabine d'Eagle.

Me Maher doit se faire entendre devant la Commission cette semaine.

Me Prévost invoque l'inviolabilité du secret professionnel des avocats

Me Yves Prévost s'est formellement opposé, hier, à ce que Me François de B. Gravel soit requis de produire ses notes personnelles du procès de Wilbert Coffin devant la Commission d'enquête Brossard.

En faisant une telle objection, Me Prévost, qui représente les intérêts de Me Gravel, a invoqué l'inviolabilité du secret professionnel des avocats.

C'est Me Noël Dorion qui avait demandé à Me Gravel s'il lui était possible de produire ses notes. Cette demande avait pour but de prouver que Me Gravel s'occupait non seulement des questions de droit au procès de Percé comme il le prétend, mais aussi des questions pertinentes à la preuve.

L'ex-secrétaire d'Etat n'insista pas davantage, mais fit tout de même remarquer à l'ex-secrétaire de la province que ce dernier "oubliait une règle élémentaire" en faisant son objection, à savoir que c'est Me Gravel lui-même qui aurait dû invoquer son secret professionnel, et personne d'autre.

On sait que le juge Roger Brossard a statué, la semaine dernière que Coffin avait relevé ses procureurs de leur secret professionnel sur un point bien précis, en signant un affidavit dans sa cellule de condamné à mort, le 9 octobre 1955, affidavit qui fut par la suite rendu public.

Dans sa déclaration, Coffin affirmait que celui qui lui avait déconseillé de témoigner à son propre procès était Me Raymond Maher.

L'incident d'hier survint quand Me Dorion, interrogeant Me Gravel, lui demanda s'il considérait la suffisance ou l'insuffisance d'une preuve au cours d'un procès comme une question de fait ou une question de droit.

Me Gravel répondit que l'insuffisance de preuve est une question de fait, tandis que l'absence de preuve est une question de droit. (C'est cette dernière éventualité qui donne ouverture à une motion de nonlieu.)

Me Gravel avait affirmé à plusieurs reprises au cours de sa déposition qu'il ne s'était occupé que des questions de droit comme avocat-conseil dans la cause de Coffin, et Me Dorion tenta de savoir si son confrère avait songé à faire une motion de nonlieu au cours du procès.

Ce dont Me Dorion dut abandonner espoir, tellement le témoin alambiquait ses réponses.

Le juge Brossard conseilla à Me Dorion de passer à un autre sujet.

L'interrogatoire se poursuivit sans apporter aucun résultat positif.

La séance fut alors suspendue et on décida, à la reprise de faire entendre Donald Coffin qui faisait de l'antichambre depuis plus de trois jours.

Essayez-le, vous verrez que c'est:
- celui qui fait le mieux
- celui qui soutient le mieux
- celui qui est le plus confortable
- et celui qui est aussi le plus joli!

Le tout nouveau soutien-gorge extensible Living* de Playtex*

Des nouvelles bretelles extensibles et ajustables. Les bretelles rembourrées donnent un surcroît de confort. Elles ne tortillent pas, ne roulent pas et restent extensibles. Le dos et les côtés en spandex Stretch-Ever* frais soutiennent fermement, mais vous assurent une liberté totale de mouvement. Les goussets à dentelle de coton gardent leur forme... et la vôtre. Tel est le tout nouveau soutien-gorge extensible Living de Playtex. Vous le trouverez à votre goût! Blanc, grandeurs: 32A-42C. 6.

IL SE LAVE A LA MACHINE AUSSI... ET DURE DES MOIS!

* marque déposée

Paquet, rayon des corsets, 2e étage.
Commandez par la poste ou par téléphone 529-4501.

TRICOTÉ D'UN NOUVEAU FIL ÉLASTIQUE*
UN SOUS-VÊTEMENT QUI VOUS AMINCIT

Exquisite Form brassières
MAGIC LADY
A jambe longue... Gaine-culotte... Brief

* LE PLUS LÉGER, LE PLUS FIN ET LE PLUS PUISSANT ÉLASTIQUE AU MONDE!

MAGIC LADY—3-en-un . . . est un SOUS-VÊTEMENT qui possède la légèreté de vos bas nylon (moins de 3 ounces); avec JARRETELLES amovibles; vous donne le même contrôle qu'une GAINE! Le secret est dans ce nouveau fil élastique . . . une composition miraculeuse de nylon et élastique qui fait de MAGIC LADY un sous-vêtement de longue durée—son lavage en fait l'améliore! Voyez MAGIC LADY dès aujourd'hui . . . et voyez pourquoi IL REND TOUT AUTRE SOUS-VÊTEMENT DÉMODÉ!

petite, moyenne, grande (uni), $4.95 (imprimé) $5.95 à jambe longue (uni) $5.95

Paquet, lingerie pour dames, 2e étage.
Commandez par la poste ou par téléphone 529-4501 ou Place Laurier 653-8711.
Également en vente à Place Laurier.

L'ANNEXE PAQUET— L'ANNEXE PAQUET— L'ANNEXE PAQUET — L'ANNEXE PAQUET

Paquet

L'ANNEXE PAQUET, COIN BOUL. CHAREST ET DE L'EGLISE

RAVISSANTS MAILLOTS pour les belles ondines

A—Une importation italienne, un séduisant maillot en jersey Helenca, au décolleté plongeant au dos, jupette devant et soutien-gorge en pellon, marine ou rouge à pois blancs, 10 à 18 ans 14.99

B—Superbe maillot en jersey Helenca, à pantalon uni et corsage à motifs jacquard. Bleu, rouge, vert à pantalon noir, 10 à 18 ans 14.99

C—Nouveau maillot très jeune à pantalon uni et corsage quadrillé. Rouge quadrillé noir et blanc, vert, quadrillé rouge et vert, 10 à 18 ans. 14.99

L'ANNEXE PAQUET — L'ANNEXE PAQUET—L'ANNEXE PAQUET— L'ANNEXE

DISQUES MONORAL 33⅓ T.P.M. REGULIER 4.20 CH. 3.11 OU 3 POUR 9.00

CL-1207 KEN GRIFFIN A L'ORGUE Moonlight and roses — Jasephine — The doll dance — Moonbeams — The petite waltz et autres.

CBLP-2016 DALIDA Je t'entends — Le petit Gonzales — Toi, tu me plais — Le jour le plus long — A ma chance et autres.

XL-1094 CUGAT CAVALCADE Brazil — Besame Mucho — My shawl — Tico-Tico — Jalousie et autres.

CL-1949 RAY CONNIFF Volare — Gigi — Yellow rose — Mack the knife — Cry — My prayer...

FL-297 Ti-Gus et Ti-Mousse Un rire à la seconde — Viens Poupoule — Mais c'est y bête un homme comme ça — La jeunesse d'aujourd'hui...

LN-24055 HAWAII GREATEST HITS Bois Ha'i — Aloha Oe — Bleue Hawaii — Sweet Leilani — Paradise Moon — Pagan Love song...

CL-1428 MAHALIA JACKSON You must be born again — A cristian duty — Because His name is Jesus — Brown Baby...

CL-1354 ANDRE KOSTELANETZ Valses de Strauss — Danube Bleu — Southern roses — Artist's life — Vienna Life...

CL-586 ANNIVERSARY SONG Ken Griffin à l'orgue — When you turn to silver — I love you truly — Wonderful one...

CBLP-2016 LEO FERRE La langue française — Mister Gapgnon — Les chouette — ça l'va — la vie est louche — plus jamais...

Paquet, disques, rez-de-chaussée. Commandez par la poste ou par téléphone 529-4501.

LA CIE PAQUET INC.
rue St-Joseph est, Québec 2.
Veuillez m'expédier les disques suivants...

Nos	Description

Nom .....
Adresse .....
Ville ..... Tél: .....

Comptant ☐ Entrée ☐ C.R. ☐
(s.v.p. ajoutez la taxe de 6%)

DEMONSTRATION
des réputés produits BISSELL

les 22 et 23 mai à notre comptoir de l'entrée de la rue St-Joseph.

en vedette:

LE NETTOYEUR A MEUBLES Bissell
Shampoo et brosse pour appliquer.
2.98

Aussi NETTOYEUR A TAPIS BISSELL et NETTOYEUR A FOURNEAU BISSELL

Ces produits opèrent presque par magie! Venez les voir en démonstration.

Invitation spéciale aux personnes
EN VILLEGIATURE
Adoptez notre restaurant pour l'été!

Comme le restaurant Paquet est situé en plein centre des affaires St-Roch, il est certainement tout près du lieu de votre travail! Vous épargnerez du temps! La nourriture est choisie et excellente! La climatisation agréable et salutaire! Le service rapide et courtois. Chaque client Paquet est l'objet d'une attention spéciale.

Paquet, restaurant — sous-sol.

LE PERSONNEL DE PAQUET FAIT TOUTE LA DIFFERENCE, IL SE PLAIT A VOUS SERVIR.